



COMMUNIQUÉ DE PRESSE **SANEER & SR**

Syndicat Représentatif des Inspecteurs
du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière
(IPCSR) et des Délégués au Permis de conduire et à
la Sécurité Routière (DPCSR)

Permis de conduire, réduction des délais d'attente

Le SANEER & SR a été entendu et, est satisfait, en partie, des annonces faites par le Ministre

M. BUFFET, Ministre auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur a annoncé à l'Institut National de Sécurité Routière et de Recherches de Nevers, les mesures d'urgence afin de réduire les délais d'attente au permis de conduire.

Une délégation du SANEER & SR, syndicat représentatif des corps des inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière était invitée à échanger avec le Ministre lors de cet événement majeur.

Le Ministre a pris 3 engagements :

- Pas d'augmentation du prix du permis
- Pas de baisse du niveau d'exigence
- Pas de dégradation de la sécurité routière

• Les lignes rouges du SANEER & SR à ne pas franchir ont été respectées

- Le Ministre a réaffirmé qu'il est attaché ainsi que le gouvernement, au service public des examens du permis de conduire, essentiel et garant de la sécurité routière.
Il n'y aura pas de privatisation de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Le SANEER & SR se réjouit d'avoir été entendu par le Ministère.

Les principes essentiels qui prévalent pour le permis de conduire, premier examen de France, sont l'égalité d'accès, l'indépendance et l'équité de traitement des usagers. Les IPCSR, fonctionnaire d'État, sont garants de ces principes.

- La création d'une autorisation temporaire de conduite proposée par les organisations patronales des EECA est rejetée.

Le SANEER & SR est satisfait que cette proposition soit écartée car elle présentait de sérieux risques en termes de sécurité routière et de fraude.

- **Concernant les mesures immédiates annoncées**

- **Création de 80 000 places d'examen supplémentaires d'ici la fin de l'année 2025**

Le SANEER & SR a proposé la mise en place d'une incitation financière au bénéfice des IPCSR volontaires réalisant ces examens.

Nous nous réjouissons que notre proposition ait été retenue par le Ministre.

- **Recrutement et formation de 108 IPCSR et augmentation du schéma d'emploi de 10 postes en 2026**

Le recrutement d'agents publics titulaires est toujours une bonne nouvelle, toutefois le SANEER & SR reste sur la réserve. En effet, le nombre prévisionnel d'agents recrutés n'est pas encore connu pour l'année 2026.

- **Création d'un comité de suivi mensuel de l'éducation routière**

Pour le SANEER & SR, ce comité permettra un dialogue constructif entre les différents acteurs locaux de la filière éducation et sécurité routières.

- **Permis de conduire motocyclette - Mise en place d'une option « sans passager » avec un code restrictif et réduction du temps imparti à l'épreuve de conduite**

Le SANEER & SR considère que cette mesure va à l'encontre des deux premiers engagements annoncés par le Ministre. La suppression du passager correspond à une baisse d'exigence de l'examen et engendrera une augmentation du coût du permis pour les usagers souhaitant lever la restriction.

Il a été évoqué l'alignement de la durée de l'examen moto sur la durée de l'examen B, examen de 40 minutes actuellement qui passerait à 32 minutes, soit 8 minutes de moins, ce qui est très important en terme de réduction de temps.

Cette proposition nécessite des discussions plus approfondies. Le SANEER & SR réitère sa position selon laquelle le raccourcissement de cette épreuve ne doit pas engendrer une baisse du niveau d'exigence et surtout une dégradation de la sécurité routière. Là aussi, le SANEER & SR rappelle l'engagement du ministre, pas de baisse du niveau d'exigence, pas de dégradation de la sécurité routière.

- **Concernant les mesures à moyen terme envisagées**

Une mission d'étude va être mise en place dès septembre pour envisager une réforme de fond.

Le SANEER & SR rappelle que le délai médian de 80 jours entre une première et une deuxième présentation à l'examen s'explique en grande partie par une formation incomplète ou inadaptée, voire médiocre, des élèves conducteurs, qui impacte et engorge le système des places d'examen.

Ce sont bien **les 42% d'échecs qui sont la cause du manque de places.**

En effet avec 1 600 000 places d'examen par an, la classe d'âge des jeunes en âge de se présenter au permis de conduire est largement absorbée... Même en tenant compte des candidats passant le permis à 17 ans.

L'examen du permis de conduire n'est pas une simple formalité. Il s'agit d'une véritable épreuve d'aptitudes techniques et comportementales, essentielles pour garantir que chaque futur conducteur sera capable de circuler en toute sécurité pour lui même et les autres.

La surconsommation des places d'examen ne pourra être résolue sans un véritable travail sur la qualité de la formation dispensée par les auto-écoles et leur responsabilisation vis-à-vis du système.

Le SANEER & SR est dans l'attente d'un calendrier précis et d'une méthode de travail afin de travailler sur une réforme et des mesures pérennes.

Le SANEER & SR rappelle ses préconisations relatives à des mesures responsables et centrées sur la qualité :

- **Contrôler la qualité de l'enseignement, à l'instar des audits réguliers auxquels sont soumis les inspecteurs du permis de conduire (audits quinquennaux et contrôles annuels) ;**
- **Imposer une formation continue obligatoire aux enseignants de la conduite à l'instar des inspecteurs du permis de conduire ;**
- **Réserver les places d'examen aux candidats réellement prêts, c'est-à-dire lorsque que toutes les étapes prévues au livret numérique de formation sont acquises ;**
- **Réserver les examens supplémentaires aux redoublants afin de réduire le délai de représentation et surtout qu'ils ne soient plus laissés pour compte ;**
- **Favoriser le recrutement d'agents titulaires, plutôt que le recours à des contractuels, pour garantir la qualité des examens.**

Le SANEER & SR appelle à un dialogue constructif et exigeant, qui privilégie l'intérêt général, la qualité de la formation, et le respect de la mission de service public des inspecteurs du permis de conduire.

Le SANEER & SR sera particulièrement vigilant quant au respect des engagements pris par le Ministre.

Contacts presse :

- Maxime BOURGEOIS, 06.20.98.56.89, maxime.bourgeois@unsa-saneer.org
- Céline BON-SCHANEN, 06.18.61.51.81, celine.schanen@unsa-saneer.org
- Christine FROMM, 06.68.74.42.69, christine.fromm@unsa-saneer.org
- Olivier MACHELE, 06.58.32.05.94, olivier.machele@unsa-saneer.org



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

